

# LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Concours pour l'accès au corps du  
personnel de surveillance - session 2023

**L'ensemble des pièces mentionnées ci-après doit être  
transmis en recto simple et non agrafé**

- La demande d'admission à concourir (les quatre pages doivent être dûment complétées et la page 2 signée) ;
- La fiche individuelle de renseignements (uniquement pour le concours externe) ;
- La photocopie ou l'attestation de réussite du diplôme le plus élevé (s'il s'agit d'un diplôme étranger, vous devez joindre le certificat de comparabilité établi par l'ENIC-NARIC ou a minima le récépissé de la demande d'instruction du dossier) ;
- 1 photocopie de la carte nationale d'identité, **recto-verso**, ou du passeport ;
- 1 curriculum vitae avec photo (uniquement pour le concours externe) ;
- 1 lettre de motivation (uniquement pour le concours externe).

Pour les personnes en cours d'acquisition de la nationalité française, joindre obligatoirement le certificat de dépôt de la demande de naturalisation.

L'ensemble de ces pièces est à envoyer au plus tard le **31 janvier 2023**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**MINISTÈRE DES ARMÉES**

**Case N°51 – AP 203**

**Bureau Concours et Examens Professionnels**

**1, place Joffre**

**75700 PARIS SP07**

**Téléphone : 01 42 19 34 90 – Poste : 65218**